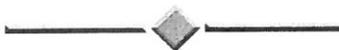


DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE-TARENTEAISE



DATE DE CONVOCATION :

Le 13 avril 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 18
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 16
- AYANT DONNE POUVOIR : 6

Le lundi 20 avril 2015 à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal de Val d'Isère, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Oliver PETIT (Séez)
Madame Maud VALLA, Monsieur Gilles MAZZEGA (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Olivier PETIT), Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE (pouvoir à Maud VALLA), Claude MAHNANA, Arlette NOIR, Simone PERGET (pouvoir à Jean-Luc CRETIER), Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR, Alain EMPRIN, Louis GARNIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Éric MINORET, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Jacqueline POLETTI), Jean-Christophe VITALE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Audrey NALIN

**N°2015-22 SUBVENTION AU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI POUR LA
PARTICIPATION AU CARREFOUR DES METIERS**

Par courrier en date du 27 février 2015, le Comité du bassin d'emploi a sollicité la MIHT afin de soutenir financièrement l'édition 2015 du « Carrefour des métiers de Tarentaise-Vanoise ».

Le Bureau communautaire, réuni le 07/04/2015, a validé le principe de financement, en fonction des sommes versées par les intercommunalités voisines, à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** l'octroi de la somme de 1 000 € au Comité de bassin d'emploi

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

22 AVR. 2015

RECEPISSE